

PROCURATION

Le(a) soussigné(e)

demeurant à

propriétaire de actions nominatives/au porteur (*) de LUXEMPART S.A.,

déclare constituer pour mandataire spécial (**), avec droit de substitution,

Madame/ Monsieur

demeurant à

à l'effet de le/la représenter à l'**Assemblée générale ordinaire des actionnaires de LUXEMPART S.A.**, qui se tiendra au siège social à Leudelange, 12, rue Léon Laval, **lundi, le 28 avril 2014**, à 11.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Présentation des « Rapport de gestion sur les comptes sociaux » et « Rapport de gestion sur les comptes consolidés » de l'exercice 2013

2. Présentation des rapports du Réviseur d'entreprises

3. Approbation des comptes sociaux et des comptes consolidés de l'exercice 2013

3.1 Approbation des comptes sociaux de l'exercice clôturé au 31 décembre 2013

Proposition de décision : L'Assemblée approuve les comptes sociaux au 31 décembre 2013 qui clôturent avec un résultat de € 97,48 millions.

3.2 Approbation des comptes consolidés de l'exercice clôturé au 31 décembre 2013

Proposition de décision : L'Assemblée approuve les comptes consolidés au 31 décembre 2013 qui affichent un résultat net consolidé de € 92,61 millions et un résultat net global consolidé de € 141,43 millions.

4. Affectation du résultat de l'exercice 2013

4.1 Le résultat de l'exercice de Luxempart S.A. s'élève à € 97,48 millions. En tenant compte du résultat reporté de € 21,00 millions, la somme de € 118,48 millions est à la disposition de l'Assemblée.

Proposition de décision : L'Assemblée décide d'affecter le résultat disponible de la manière suivante :

Le résultat de l'exercice après impôts s'élève à € 97.483.233,-. En tenant compte du résultat reporté de € 21.000.000, la somme de € 118.483.233 est à la disposition de l'Assemblée.

L'affectation suivante est proposée :

Aux actionnaires, au titre de dividende (23.955.084 – 1.497.220 = 22.457.864 actions x € 0,9077)	20.385.003
Dotation au poste « autres réserves »	58.098.230
Au report à nouveau	40.000.000
TOTAL	118.483.233

pour

contre

abstention

5. Nominations statutaires

5.1 Renouvellement du mandat des administrateurs sortants

Proposition de décision : L'Assemblée approuve le renouvellement des mandats de Messieurs Ernst-Wilhelm Contzen, Frank Wagener et et Jo Santino, pour une période de trois ans jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire ayant lieu en 2017.

pour	
------	--

contre	
--------	--

abstention	
------------	--

5.2 Proposition de nommer pour 2 ans Monsieur John Penning en remplacement de Monsieur Alain Huberty

Proposition de décision : L'Assemblée nomme Monsieur John Penning en remplacement de Monsieur Alain Huberty, pour une période de deux ans jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire ayant lieu en 2016.

pour	
------	--

contre	
--------	--

abstention	
------------	--

5.3 Proposition de nommer Monsieur Alain Huberty secrétaire général

Proposition de décision : L'Assemblée nomme Monsieur Alain Huberty secrétaire général.

pour	
------	--

contre	
--------	--

abstention	
------------	--

5.4 Proposition de conférer au secrétaire général les mêmes pouvoirs de signature qu'un administrateur

Proposition de décision : L'Assemblée confère au secrétaire général les mêmes pouvoirs de signature qu'un administrateur

pour	
------	--

contre	
--------	--

abstention	
------------	--

5.5 Le mandat de réviseur d'entreprises de la société Deloitte arrive à échéance le 28 avril 2014.

Proposition de décision : L'Assemblée nomme la société Deloitte S.A. comme réviseur d'entreprises pour une période d'un an jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire ayant lieu en 2015.

pour	
------	--

contre	
--------	--

abstention	
------------	--

6. Décharge à donner aux administrateurs

6.1. Proposition de décision : L'Assemblée donne décharge aux administrateurs pour l'exercice 2013.

pour	
------	--

contre	
--------	--

abstention	
------------	--

7. Rémunérations des administrateurs et des membres des Comités spécialisés

7.1 Rémunération des membres du Conseil d'administration

Proposition de décision : L'Assemblée décide d'allouer aux administrateurs, au titre de l'exercice 2014, en dehors de leurs frais de voyage et de séjour :

- une indemnité annuelle fixe brute inchangée de € 30.000 par administrateur et de € 50.000 au président, le cas échéant au prorata temporis, et
- un jeton de présence inchangé de € 2.500 par administrateur et de € 5.000 au président, par réunion du Conseil à laquelle ils assistent.

pour	
------	--

contre	
--------	--

abstention	
------------	--

7.2 Rémunération des membres des Comités spécialisés

Proposition de décision : L'Assemblée décide d'allouer aux membres non exécutifs des Comités spécialisés (Comité d'Audit ; Comité de Nomination et de Rémunération), par réunion à laquelle ils assistent, un jeton de présence inchangé de € 2.500 par membre et de € 5.000 pour le président.

pour	
------	--

contre	
--------	--

abstention	
------------	--

8. Prolongation de l'autorisation pour la société d'acquérir ses propres actions

8.1 Proposition de décision : L'Assemblée autorise le Conseil d'administration, avec faculté de délégation, à racheter ses propres actions dans les conditions fixées par la loi et approuve les modalités suivantes :

- le pair comptable des actions rachetées, y compris les actions que la Société a acquises antérieurement et qu'elle a toujours en portefeuille, ne pourra dépasser 30% du capital souscrit ;
- l'autorisation est valable à compter du 28 avril 2014 jusqu'à l'Assemblée générale des actionnaires ayant lieu en 2015 ;
- prix minimum par action : € 1,00 prix maximum par action : € 50,00.

pour	
------	--

contre	
--------	--

abstention	
------------	--

9. Divers

Le mandataire peut

- assister à cette réunion et à toute autre qui aurait lieu ultérieurement avec le même ordre du jour si la première ne pouvait délibérer valablement;
- prendre part à toutes délibérations et à tous votes se rapportant à l'ordre du jour;
- signer toutes feuilles de présence et tous procès-verbaux, passer et signer tous actes et, en général, faire le nécessaire.

_____, le _____ 2014

(signature)

NB :

- ♦ la signature doit être précédée de la mention manuscrite "Bon pour pouvoir"
- ♦ les pouvoirs d'un usufruitier et d'un nu-proprétaire ne sont valables que conjointement et établis au nom d'un même mandataire

(*) biffer ce qui ne convient pas

(**) Dans la procuration, il vous est loisible d'indiquer vos instructions de vote en cochant les cases de votre choix. En cas de mandat en blanc, Luxempart S.A. se chargera de désigner un mandataire qui vous représentera à l'Assemblée et qui émettra vos votes selon vos instructions. Il vous suffit d'indiquer pour chaque point de l'ordre du jour qui sera soumis au vote, si vous êtes en faveur de la proposition ou contre, ou si vous souhaitez vous abstenir. Si vous ne remplissez pas les cases à cet effet, et que vous avez laissé la procuration en blanc, vous serez présumé être en faveur des résolutions proposées.